



CPTS

SUD BASSIN-VAL DE L'EYRE

**LE KIT DU GROUPE
DE TRAVAIL POUR
LES ADHERENTS
2024**



**PARTICIPER AUX ACTIONS
DE LA CPTS SUD BASSIN VAL DE L'EYRE**

SOMMAIRE

- 5 - Le projet de santé et ses fiches actions

- 7 - Le groupe de travail : **Le fonctionnement**
 - **Son rôle**
 - **Son budget**
 - **Sa composition**

- 10 - Le groupe de travail : **Les profils**
 - **Le coordinateur**
 - **Le référent**
 - **Le membre actif**

- 12 - Le groupe de travail : **Participer**
 - **Mes avantages**
 - **Comment participer ?**
 - **Mes engagements**

- 14 - Le groupe de travail : **Les outils**



La CPTS

Une **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** est une association regroupant des professionnels de santé d'un territoire. Ceux-ci peuvent ainsi devenir une force de proposition, de renouveau et de cohésion du système de santé local. Leur objectif commun est d'améliorer la prise en charge des patients dans un souci de continuité, de cohérence et de qualité, par un décloisonnement et une meilleure coordination des acteurs qui la composent.

Fin 2023, 498 CPTS actives étaient décomptées à l'échelle nationale et 293 en projet.

11 territoires de Gironde sont couverts par une CPTS, soit 59 % de la population, avec un objectif de 91 % grâce aux lettres d'intention et aux CPTS émergentes.

La CPTS Sud Bassin - Val de l'Eyre. est la 2ème CPTS créée sur le département et son territoire concerne les 10 communes suivantes : Arcachon, La Teste de Buch, Le Teich, Gujan Mestras, Mios, Le Barp, Salles, Belin-Beliet, Lugos et Saint-Magne.



180

Adhérents

105 450

Habitants sur le territoire de la CPTS

10

Communes

3

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION



Vincent HUBERT
Médecin Généraliste
Président



Emmanuel BOIGE
Médecin Généraliste
Vice-Président



Hervé NONI
Kinésithérapeute
Vice-Président



Aurélie BOURRELIER
Infirmière libérale
Vice-Présidente



Stéphanie ALVAREZ-DUBO
Pharmacienne
Responsable RH



Céline ESTEVE
Pharmacienne
Trésorière



Isabelle SPINDLER-FOSSE
Médecin Généraliste
Secrétaire



Oihana DUARTE
Infirmière libérale
Vice-Trésorière



Amandine LABBE
Pédicure-Podologue
Vice-Secrétaire

SALARIÉS



Géraldine GAUTIER
Pharmacienne
Coordinatrice



Damien DELOR
Coordinateur



Ketty BRAUN
Secrétaire administrative

PROJET DE SANTÉ ET FICHES ACTION

Les CPTS sont des associations conçues autour d'un **projet de santé** développé par les **professionnels de santé du territoire**. Le projet de santé de la CPTS Sud Bassin - Val de l'Eyre est composé de **plusieurs projets** classés dans **6 missions**. Ces **projets** viennent répondre aux problématiques et enjeux du territoire par des actions spécifiques.

<u>MISSIONS</u>	<u>PROJETS</u>
<u>1 - Accès au Soin</u>	<ul style="list-style-type: none">• Médecin Traitant• Soins Non Programmés
<u>2 - Parcours Pluriprofessionnel</u>	<ul style="list-style-type: none">• Développement de la Télémédecine et d'outils numériques• Mise en place et suivi de parcours patient
<u>3 - Prévention</u>	<ul style="list-style-type: none">• Vaccination• Dépistage• Repérage des Fragilités• Accompagnement des femmes enceintes• Violences Intrafamiliales• Prévention à la population
<u>4 - Gestion de Crise</u>	Gestion de crise
<u>5 - Pertinence des soins et de la qualité</u>	Qualité éthique
<u>6 - Accompagnement des Professionnels de Santé</u>	Attractivité du territoire

Les 4 premières missions sont communes à toutes les CPTS et les missions 5 et 6 sont celles dites optionnelles, choisies par chaque CPTS. **Ces missions sont fixées par le projet de santé ainsi que les projets.**

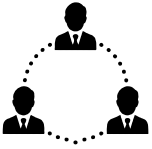
Les actions qui répondent à chaque projet peuvent changer chaque année et sont réévaluées avec la CPAM et l'ARS.

Les actions et objectifs sont validés **conjointement** après plusieurs échanges lors de rendez-vous appelés **“dialogues de gestion”**.

Pour rendre ces actions concrètes, faciliter leur mise en œuvre et s'assurer qu'elles répondent réellement aux besoins de santé du territoire, chaque action est portée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé volontaires : **les groupes de travail.**



LE GROUPE DE TRAVAIL : LE FONCTIONNEMENT



1 - Quel est le rôle du groupe de travail ?

Le rôle du groupe de travail est de mettre en œuvre des projets pour atteindre les objectifs fixés dans le projet de santé.

Le travail du groupe est rythmé de réunions en présentiel ou en visio, à intervalle de temps régulier, permettant la bonne mise en œuvre et le suivi des projets. Ces réunions sont notamment l'occasion d'échanger, de valider les démarches, de déterminer les prochaines étapes et de fixer de nouvelles tâches aux membres du groupe. **Chaque membre s'engage personnellement selon ses capacités et ses disponibilités à la réalisation des tâches.**



Les groupes de travail, composés d'adhérents de la CPTS, développent et mettent en œuvre les actions du projet de santé



2 - Quel est le budget alloué ?

Chaque action dispose d'un financement propre devant permettre la mise en place des projets et l'indemnisation des professionnels de santé libéraux impliqués dans les groupes de travail.

L'ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel) fixe l'enveloppe annuelle des missions et détermine une part fixe annuelle (réglée en 2 fois) et une part variable qui est déterminée par objectif (le versement se fait à la fin de chaque année selon l'atteinte de l'objectif).

Une indemnisation est prévue par la CPTS pour participer à la perte d'activité des professionnels de santé adhérents impliqués dans un groupe de travail :

--> L'indemnité " Réunion groupe de travail" est fixée à 80 € pour la participation d'un adhérent libéral à une réunion organisée par la CPTS dans le cadre d'un groupe de travail.

-> Une convention peut être établie entre la CPTS et les structures dans lesquelles travaillent les adhérents salariés voulant participer aux groupes de travail afin qu'ils puissent eux aussi recevoir une indemnisation.





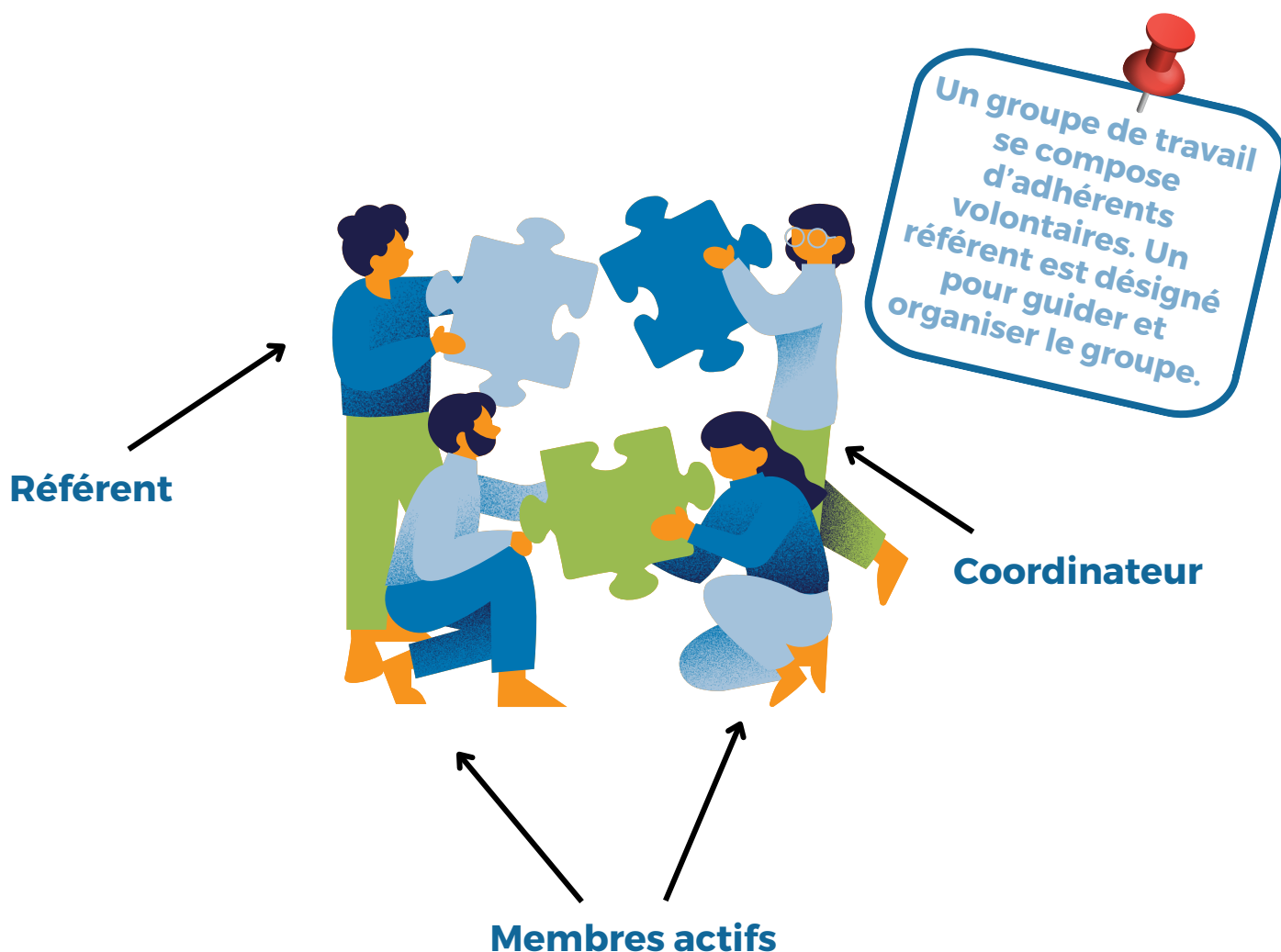
3 - Comment est composé le groupe de travail ?

Le groupe de travail se compose de **professionnels de santé adhérents** à la CPTS et **volontaires** ayant un lien avec l'action donnée et/ou un intérêt pour le sujet.

Un groupe de travail sera piloté par un **référént** accompagné du **coordinateur**.

Tout adhérent de la CPTS peut également rejoindre le projet et renforcer les équipes en tant que **membre actif** du groupe.

Les référents du groupe et le coordinateur ont la possibilité d'inviter d'autres entités, partenaires, experts du sujet externe à l'association afin de collaborer sur l'action.



LE GROUPE DE TRAVAIL : LES PROFILS



1 - Le coordinateur : son rôle

Le coordinateur de la CPTS est à l'initiative du projet et reste l'interlocuteur privilégié.

Il prépare les outils collaboratifs (Plexus, groupe WhatsApp), coordonne l'organisation du groupe, planifie les réunions, prépare en amont le contenu de celles-ci, les co-anime accompagné du référent, rédige le compte-rendu, puis rapporte les avancées du groupe aux membres du Bureau.



Le coordinateur met en marche les groupes de travail et les accompagne au quotidien dans leurs démarches et dans le développement de l'action.



2 - Le référent : son rôle

Le référent s'est porté volontaire pour représenter une des actions de la CPTS, s'impliquer et se rendre disponible dans le cadre de cette action. Il mobilise le groupe de travail aux côtés du coordinateur avec lequel il co-anime les réunions et représente l'action à l'extérieur et à l'intérieur de l'association. Le référent bénéficie d'une majoration de l'indemnisation et bénéficie d'un forfait de 100€ par réunion



Le référent est garant de l'avancée de l'action qu'il représente. Il organise les projets, encourage et mobilise les membres du groupe de travail.



3 - Le membre actif : son rôle

Le membre actif s'est porté volontaire pour rejoindre un groupe de travail sur lequel il souhaite s'impliquer et donner de son temps. Le membre actif est une personne physique adhérente participant activement au groupe de travail, en faisant force de proposition. La participation d'un membre actif à une phase de travail est indemnisée par un forfait de 80€ par réunion.



Le membre actif accompagne la réalisation des actions du groupe de travail. Il est force de proposition et participe aux projets.

LE GROUPE DE TRAVAIL : PARTICIPER

1 - Pourquoi rejoindre un groupe de travail ?



- Rencontrer les professionnels de santé de son territoire.
- Participer à un projet pluriprofessionnel sur les enjeux du territoire et améliorer le quotidien des soignants et des patients.
- Donner son avis et partager sa vision sur les actions communes du territoire mises en oeuvre par la CPTS.
- Représenter sa profession et expliquer son quotidien et ses problématiques pour participer à l'évolution des pratiques.
- Développer une vision globale qui intègre les contraintes des autres professions et/ou établissements.

2 - Comment participer ?



Les adhérents de la CPTS peuvent demander à participer à tous les groupes de travail de la CPTS.

La demande se fait par e-mail ou par plexus auprès du groupe de travail.

Les référents des groupes de travail et le coordinateur valident ou non la candidature en fonction du nombre de membres, de leur profession et des besoins de l'action.



3 - Quels sont les engagements à respecter ?

Le membre volontaire (référent ou membre actif) s'engage à participer activement au groupe de travail et contribuer à son développement et l'avancée des missions.

- Prendre part aux discussions et participer activement au groupe de travail.
- Participer aux réunions sur les sujets sur lesquels le membre s'est porté volontaire et prévenir de son absence au moins 48h à l'avance.
- Accepter ou proposer des tâches selon ses capacités et les besoins du groupe et respecter les décisions prises par la majorité du groupe de travail.
- Etre bienveillant et agir dans l'intérêt du groupe et de sa mission sans freiner sa progression.



LE GROUPE DE TRAVAIL : LES OUTILS



La plateforme collaborative **Plexus Santé** est offerte aux adhérents par la CPTS pour les accompagner dans le développement des projets.

Chaque action dispose de sa propre page "Projet" sur la plateforme et permet aux membres du groupe de travail :

- D'organiser les réunions du groupe de travail ;
- D'envoyer des mails aux membres du groupe de travail ;
- D'attribuer et de suivre les tâches des membres du groupe ;
- De diffuser des documents collaboratifs ;
- De gérer et suivre le budget de l'action ;
- De visualiser ses indemnités.

Des sessions de présentation de la plateforme peuvent être organisées par la CPTS, à votre demande.



Venez
découvrir nos
groupes de
travail!



<https://cpts-subval.plexus-sante.fr/#/projects>



CPTS

SUD BASSIN-VAL DE L'EYRE

CONTACTER LA CPTS



contact@cpts-subval.fr



06.03.00.40.06



www.cpts-subval.fr

